

Initiatives ministérielles

jours réservés à l'opposition, lorsque nous en avons parlé à l'occasion.

Ce projet de loi n'a pas été débattu à la Chambre comme l'avait été le projet de loi précédent. Nous étions vigoureusement opposés à l'utilisation de la clôture en 1988, mais nous n'avons pas argué qu'il était incorrect pour le gouvernement de procéder ainsi, en partie justement parce que le gouvernement affirmait qu'un long débat avait déjà eu lieu à ce sujet. C'est vrai.

Cette fois, ce n'est pas le cas. On a consacré un seul avant-midi à ce projet de loi, et même pas toute la matinée.

• (1530)

Et maintenant le gouvernement veut encore une fois utiliser l'attribution de temps. Nous sommes habitués à cet abus car le gouvernement emploie sans cesse cette méthode. Il l'a fait hier et aujourd'hui et il le fera demain. Il y fait appel constamment, même après de très courts débats. À maintes reprises, le gouvernement a mis un projet de loi en délibération un vendredi matin et, après une heure de débat seulement, a imposé l'attribution de temps afin de limiter le débat à un jour additionnel, soit, au total, un jour plus un autre jour.

Le député ricane, mais c'est vrai. Il peut examiner les comptes rendus. Il peut lire celui de vendredi dernier; il verra lui-même ce qui s'est produit.

À l'instar du député de Winnipeg—Transcona, je vous supplie de voir si la justice est bien servie dans cette affaire et si le gouvernement n'abuse pas de sa situation majoritaire en recourant jour après jour à l'attribution du temps pour tenir des débats très brefs sur des projets de loi majeurs qui sont d'une importance et d'un intérêt considérables pour la population.

Certes, la Chambre devrait avoir l'occasion de débattre durant une période raisonnable du principe de l'ALÉNA avant d'adopter le projet de loi concernant cet accord. Et pourtant, on nous en refuse la possibilité au moyen de cette motion. On limite le débat à une matinée et à un mercredi après-midi. Telle est l'incidence de cette motion.

J'estime qu'on abuse ainsi du Règlement de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement devrait en rougir de honte. Je vous supplie, monsieur le Président, d'user de votre pouvoir pour juger aujourd'hui que cette motion est antiréglementaire, sans préjudice du

droit du gouvernement de présenter la motion à une date ultérieure.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, pour ce qui est du rappel au Règlement, j'aimerais signaler que nous avons essayé avec les deux partis de l'opposition d'arriver, mais en vain, à un accord en vue d'attribuer une période de temps appropriée au débat, ceci en vertu des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement.

Par ailleurs, en ce qui concerne le projet de loi à l'étude, les exigences décrites au paragraphe 78(3) du Règlement ont été remplies. Comme l'exige le paragraphe 78(3), avis a été donné la veille. Conformément au paragraphe 78(3), pas moins d'une journée n'a été attribuée à l'examen de ce projet de loi, et cela fait partie de la motion. Toutes les exigences requises par le Règlement, en fait par cette motion, ont manifestement été remplies. La motion est recevable et il n'y a aucune raison de ne pas y donner suite.

Monsieur le Président, je voudrais répondre à certaines accusations qui ont été portées. Le député de Kingston et les Îles, par exemple, a parlé de ses constatations depuis qu'il est à la Chambre, notamment en ce qui concerne l'attribution de temps. Ça l'intéresserait peut-être de savoir qu'on a eu recours à l'attribution de temps dans le cas de 13 projets de lois entre 1988 et 1992 et dans le cas de 16 projets de lois entre 1984 et 1988. Par contre, 18 projets de loi entre 1980 et 1984, à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir ont fait l'objet d'une attribution de temps. À en juger par les statistiques, ses accusations voulant que le nombre de cas ait augmenté sont absolument fausses.

Pour ce qui est de savoir si cette question a été ou non adéquatement débattue, le Sous-comité des affaires étrangères et du commerce extérieur étudie l'ALÉNA depuis novembre dernier. Il a sillonné tout le pays et entendu quelque 119 témoins. Les témoins n'ont pas pris ça à la rigolade. En fait, pendant des mois, il a été question jour après jour de l'ALÉNA au cours de la période des questions.

Nous avons commencé l'examen à l'étape de la deuxième lecture. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui était le porte-parole de son parti avait droit, en vertu du Règlement, à des périodes d'intervention de 20 et de 10 minutes. La Chambre a convenu à l'unanimité d'étendre ces périodes à 40 minutes. À maintes reprises, j'ai proposé de siéger durant l'heure du déjeuner ou le soir pour en discuter, mais l'opposition a toujours refusé.